

Mardi, 6 septembre 2011

2011-09-06

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, six septembre deux mille onze (06-09-11) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rencontre avec Steve Pelletier - Projet OTJ ;
- 10° Projet Pacte rural - Service de garde (2) ;
- 11° Soumission abrasif d'hiver ;
- 12° Immatriculation du Camion Sterling ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Renouvellement du crédit variable ;
- 16° Invitation à l'ouverture du 12^e Salon régional d'animation sur la diversification agricole de Saint-Camille ;
- 17° Projet d'entente incendie avec la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud ;
- 18° Conciergerie ;
- 19° Soumission gravier ;
- 20° Projet ascenseur ;
- 21° Voirie ;
- 22° Varia ;
 - 22.1° Installation septique non-conforme ;
 - 22.2° Demande de la Troupe de théâtre ;
 - 22.3° Code d'éthique - offre de service ;
 - 22.4° Budget pour le Forum prévu le 12 novembre 2011 ;
 - 22.5° Règlement d'urbanisme à modifier.

201109-158

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 9 vienne après le point 1 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 et qu'ils en ont pris connaissance ;

201109-159

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201109-160

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201109-161

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201100437 = Carrefour Jeunesse Emploi : contribution Place aux jeunes	165.00 \$
201100438 = Micheline Vaillancourt : 1er versement 2010 pour transport adapté (part. MTQ et mun.)	2 619.00 \$
201100439 = Micheline Vaillancourt : 1er versement 2010 pour transport adapté (part. MTQ et mun.)	2 620.00 \$
201100440 = Hydro-Québec : éclairage de rues	222.07 \$
201100441 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	196.44 \$
201100442 = Michel Larrivée : 10 h - contrat conciergerie	110.00 \$
201100443 = Petite caisse : timbres et réception	300.00 \$
201100444 = Michel Larrivée : 10 h - contrat conciergerie	110.00 \$
201100445 = Michel Larrivée : 8 h - contrat conciergerie	88.00 \$
201190213 à 216 = Cédric Darveau : 68 h 55, 4 % et ajust. salaire (10 \$/h)	820.22 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE D'AOÛT : 85 511.27 \$
TOTAL DES REVENUS DE D'AOÛT : 52 639.06 \$

201190218 à 221 = Maryse Ducharme : salaire	2 292.12 \$
201190222 à 225 = Dany Guillemette : salaire	2 031.04 \$
201190226 à 229 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 031.04 \$
201190230 = Claude Blain : rémun. des élus pour sept. 2011	204.07 \$
201190231 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour sept. 2011	204.07 \$
201190232 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour sept. 2011	204.07 \$
201190233 = Onil Giguère : rémun. des élus pour sept. 2011	204.07 \$

201190234 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour sept. 2011	204.07 \$
201190235 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour sept. 2011	204.07 \$
201190236 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour sept. 2011	638.88 \$
201190237 à 238 = Cédric Darveau : 42 h 07 entretien de la pelouse et lavage du tracteur	429.52 \$
201100446 = Mégaburo : agenda, pochettes murales, lecture de compteur	79.95 \$
201100447 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	161.62 \$
201100448 = Coop du Pré-Vert : ampoules, ruban tissus, lampe de poche, levier, déshumidificateur	275.61 \$
201100449 = Maryse Ducharme : formation code d'éthique sur le web	56.96 \$
201100450 = Min. du Revenu du Qc : cotis. employeur + CSST	3 084.01 \$
201100451 = MRC des Sources : service inspection	1 464.05 \$
201100452 = Pelletier et Picard : travaux effectués à la station de pompage	82.07 \$
201100453 = Agence du revenu du Canada : cotis. employeur	1 244.75 \$
201100454 = Infotech : révision 2011-2	65.51 \$
201100455 = Pierre Therrien : compensation cellulaire	25.00 \$
201100456 = Adrien Gagnon : frais de déplacement et achat d'une poignée de porte pour le garage municipal	347.86 \$
201100457 = Groupe CCL : permis de réparation Barre verte	71.77 \$
201100458 = Fortin Sécurité Médic : gants nitril noir	53.83 \$
201100459 = Graymont : gravier	2 497.88 \$
201100460 = Entreprises Gilles Pellerin : travaux de pelle et camion	1 916.83 \$
201100461 = Signalisation de l'Estrie : poteau en U, arrêt, frais transport, stat. réservé handicapé	430.31 \$
201100462 = Normand Brassard inc.: station de pompage	170.89 \$
201100463 = Transport Jacques Bissonnette : transport de sable	239.24 \$
201100464 = Coop Ham-Nord : vanne bille, corde, collier acier, chaux, clés, coupe branche, pinceau, peinture anti-rouille	210.31 \$
201100465 = Laboratoires d'analyses SM : analyses	191.52 \$
201100466 = Transport et excavation Michel Couture : transport gravier	1 464.22 \$
201100467 = Services mécaniques RSC : pompe à graisse, bare de lumière, lumière, reflecteur rouge, absorbant organique, lubex, af-moly	852.92 \$
201100468 = Garage E. Comtois : divers filtres	1 129.01 \$
201100469 = Pneus et mécanique Vachon : roue et valve camion	108.73 \$
201100470 = JN Denis : filtre, garde-boue	74.21 \$
201100471 = Pétroles Beauregard : diesel	729.56 \$
201100472 = Sidevic : gun à graisse	50.07 \$
201100473 = Gesterra : redevance à l'enfouissement	1 322.26 \$
201100474 = Good Year : pneus pour Sterling	645.19 \$
201100475 = 9201-2111 Québec inc. : travail camion	1 723.21 \$
201100476 = Air Liquide : gas-oxy44	14.83 \$
201100477 = Transport Pascal Lizote : transport de gravier	709.83 \$
201100478 = Carrière Saints-Marthyrs : gravier	4 641.73 \$
201100479 = Pompe Diesel de l'Estrie : pièces pour camion Sterling	920.00 \$
201100480 = John-Ross F.Roy : réparation camion Sterling	420.00 \$
201100481 = 9011-2731 Québec inc. : transport gravier	637.98 \$
201100482 = Environnement ESA : installation d'un canal et débitmètre	24 397.20 \$
201100483 = Mégaburo : caisses de papier, pochette murale	163.66 \$
201100484 = Hydro-Québec : éclairage de rues	222.07 \$
201100485 = MRC des Sources : 3e versement de la quote-part	13 002.00 \$
201100486 = Régie inter. des Hameaux : quote-part d'août	2 279.50 \$
201100487 = Graymont : gravier	2 136.99 \$
201100488 = Entreprise Gilles Pellerin : travaux de pelle et camion	1 386.58 \$
201100489 = Fonds de l'information du territoire : avis de mutation	9,00 \$
201100490 = annulé	
201100492 = Michel Larrivée : 4 h 30 - contrat de conciergerie	49.50 \$
201100491 = Quincaillerie NS Girard : tuyau	13.66 \$
201100494 = JN Denis : réparer A/C, courroie de fan, joint, filtre (niveleuse)	660.48 \$
201100495 = Dépanneur : essence	219.64 \$
CNH Capital : 47 mois – financement tracteur à pelouse	412.33 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion	3 762.62 \$
GE CAPITAL : 60 mois – financement tracteur	2 210.16 \$
	<hr/>
	87 686.13 \$

201109-162

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RENCONTRE AVEC STEVE PELLETIER - PROJET OTJ

Monsieur Pelletier a donné un compte-rendu du projet de l'OTJ.

PROJET PACTE RURAL SERVICE DE GARDE - FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE présentement 7 enfants bénéficient du service de garde mais le seuil de rentabilité est de 10 enfants à temps plein.

CONSIDÉRANT QUE le fonds de roulement servira à combler ce manque jusqu'à ce que le service de garde atteigne son plein rendement qu'ils prévoient dans un délais maximum de six (6) mois ;

201109-163

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le Comité de développement de Saint-Adrien au Pacte rural pour un montant total de 4 500 \$ soit 3 600 \$ financé par le Pacte rural et 900 \$ financé par le Comité de développement de Saint-Adrien.

QUE les membres du conseil acceptent que le Comité de développement utilisent cette somme comme fonds de roulement de démarrage afin d'assurer le service de garde durant les premiers mois d'existence.

Adoptée

SOUSSION ABRASIF D'HIVER

201109-164

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à envoyer des demandes de soumissions pour les abrasifs d'hiver. La soumission devra inclure le coût de transport de 90 voyages d'abrasifs, la mise en tas avec un bulldozer ainsi qu'une pelle pour ajouter le sel nécessaire à chaque voyage.

La soumissions devra être remise au bureau municipal ou par télécopieur avant 16 heures, le lundi 3 octobre 2011. Les soumissions seront ouvertes lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra à 20 heures.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus balle ni aucune des soumissions.

Adoptée

IMMATRICULATION DU CAMION STERLING

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à immatriculer le camion Sterling à compter du 1er octobre 2011.

RENOUVELLEMENT DU CRÉDIT VARIABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a besoin de financement temporaire ;

201109-165

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QU'une résolution d'emprunt temporaire soit adoptée et énoncée de la façon suivante :

1. 150 000 \$ sous forme d'emprunt temporaire ;
2. De la Caisse Desjardins des Métaux Blancs au taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins du Québec, lequel taux sera modifié lorsque et à chaque fois que le taux changera pour s'ajuster automatiquement à ce taux ;
3. Ledit emprunt sera pour une durée de douze mois ;
4. Le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins de la présente.
Adoptée

INVITATION À L'OUVERTURE DU 12E SALON RÉGIONAL D'ANIMATION SUR LA DIVERSIFICATION AGRICOLE DE SAINT-CAMILLE

Cette invitation sera transféré au Comité de développement de Saint-Adrien.

PROJET D'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD

201109-166

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien propose de renouveler l'entente initiale signée à l'automne 2009 à laquelle la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud versait la somme de 6 000 \$ à chaque année en plus des coûts réels des services rendus par notre municipalité, soit : 300 \$ de l'heure pour le camion autopompe, 250 \$ de l'heure pour le camion citerne ainsi que le temps homme, etc.

QU'il y ait lieu de modifier ladite entente en y ajoutant ces items :

QUE l'entente soit d'une durée de 3 ans.

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud obtienne une entente signée avec les propriétaires afin d'éviter tout problème d'accès lors d'une intervention.

QU'advenant qu'une municipalité se trouve dans l'impossibilité de se rendre sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud en raison d'une intervention dans sa propre municipalité, celle-ci devra s'assurer qu'une autre municipalité partie à l'entente reçoive l'appel afin de desservir la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud. Dans ce cas, la municipalité qui ne peut intervenir ne pourra être tenue responsable des dommages et la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud ne pourra aucunement engagée de poursuite dans une telle situation à moins qu'il y ait eu négligence de la part de ladite municipalité.

QU'advenant un incendie sur le territoire d'une des municipalités en raison d'une intervention sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud s'engage à défrayer les frais encourus pour une couverture par un autre service de protection incendie sur le territoire de la municipalité qui dessert Saint-Joseph-de-Ham-Sud. Dans une telle situation, la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud ne pourra être tenu responsable des dommages dans la municipalité qui la dessert et la municipalité ne pourra engagée aucune poursuite contre la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

Si le projet d'entente n'est pas accepté au 31 décembre 2011, l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service incendie signée en 2009 prendra fin à cette date.

Adoptée

CONCIERGERIE

201109-167

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de signer un contrat de travail pour le poste de conciergerie au centre communautaire ainsi qu'à la bibliothèque municipale avec Michel Larrivée. Le taux horaire sera de 15 \$ de l'heure. Le présent contrat sera d'une période de 1 an et renouvelable par la suite avec l'accord des parties.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

SOUSSION GRAVIER

Les membres du conseil ont décidé d'attendre en 2012 avant d'acheter du gravier.

PROGRAMME DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ (PROJET D'ÉLÉVATEUR)

201109-168

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent le dépôt de la nouvelle demande au Programme du Fonds pour l'Accessibilité - Volet projets de petite envergure pour l'installation d'un ascenseur ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à payer tout dépassement des coûts pour les travaux occasionnés par le creusage, l'épaisseur du solage ou autres imprévus ;

QUE les membres du conseil approuvent le budget présenté dans le "Formulaire de demande du projet de petite envergure".

Adoptée

**SOUSSION POUR LE PROJET D'ÉLÉVATEUR
PROGRAMME DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ**

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite auprès de trois (3) entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu seulement deux (2) soumissions ;

201109-169

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent la soumission des Constructions Gaétan Brochu inc. au montant de 88 106.36 \$. Ce coût inclus la construction d'une cage d'élévateur sur trois niveaux avec une salle mécanique d'un étage, un abri d'un étage devant la cage de l'élévateur, l'élévateur ainsi que les travaux de raccordement de l'élévateur (électricité).

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'acceptation de notre demande au Programme du Fonds pour l'accessibilité - Volet projets de petite envergure.

Adoptée

**PROGRAMME DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ
(PROJET D'ÉLÉVATEUR)**

201109-170

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Paul Chaperon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien s'engagent à payer la somme de 38 106.36 \$ manquante pour la réalisation des travaux d'installation d'un ascenseur à trois (3) niveaux à l'entrée du Centre communautaire pour les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes âgées ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à payer tout dépassement des coûts pour les travaux occasionné par le creusage, l'épaisseur du solage ou autres imprévus ;

QUE les membres du conseil approuvent le budget présenté dans le "Formulaire de demande du projet de petite envergure".

Adoptée

VOIRIE

Dany Guillemette fait un compte-rendu des travaux exécutés en voirie et au réseau d'égout.

INSTALLATION SEPTIQUE NON-CONFORME

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique au 5344, Route 257 n'est pas conforme ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lettres ont été envoyées au propriétaire de la résidence et qu'aucune démarche n'a été entreprise ;

201109-171 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate l'inspecteur municipal à faire parvenir une lettre à Madame Carole McKenty demandant de rendre conforme son installation septique avant le 1er octobre 2011 sinon la municipalité fera exécuter lesdits travaux et une facture lui sera envoyée par la suite.

Adoptée

DEMANDE DE LA TROUPE ENTRE NOUS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a reçu une demande de la Troupe de théâtre Entre Nous ;

201109-172 Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil autorisent la Troupe à utiliser la salle gratuitement pour les pratiques de théâtre mais si la municipalité a une demande pour louer la salle, cette demande sera priorisée.

QUE les membres du conseil demandent que le ménage de la salle soit effectué après chaque pratique par la Troupe de théâtre.

QUE les membres du conseil demandent un montant de 75 \$ (montant d'une location) pour chaque représentation.

Adoptée

CODE D'ÉTHIQUE

201109-173 Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil de la Municipalité Saint-Adrien mandatent la Martel, Brassard, Doyon, avocat à préparer le code d'éthique pour les élus au coût de 185 \$ plus les taxes.

Adoptée

BUDGET DU FORUM

201109-174 Il est proposé à l'unanimité

QUE les membres du conseil acceptent le budget proposé pour le Forum ;

QU'un minimum de cinquante (50) inscriptions est requis pour la tenue du Forum le 12 novembre prochain.

Adoptée

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

201109-175

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien mandatent la MRC des Sources pour modifier la zone Industrielle (I-25) en zone commerciale (C-17).

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201109-176

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».